

Séance du mercredi 22 octobre 2014

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/10/2014

Présents : 12

L'an deux mille quatorze et le vingt deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ,

Votants: 15

Secrétaire de séance:

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Marie Lyse DUNION

Représentés: Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Françoise MARRONCLE

Absents:

Objet: Admission en non valeur - 2014_077

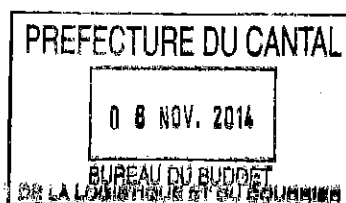
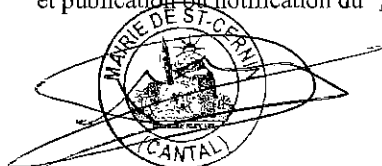
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demande d'admission en non-valeur proposée par Monsieur le Trésorier correspondant à des titres émis entre 1998 et 2004 sur le budget de la commune. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées avec motif de présentation divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°178 de l'exercice 1998 / Montant : 57.93 euros /
- n°214 de l'exercice 2002 et n°219 de l'exercice 2004 / Montant : 117 euros
- n°310 de l'exercice 2004 / Montant : 50 euros /
- n°320 de l'exercice 2003 / Montant : 76 euros
- n°169 et 389 de l'exercice 2003 / Montant : 65 euros /
- n°60 et 182 de l'exercice 2004 / Montant : 45.60 euros /
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 411.53 euros (quatre cent onze euros et cinquante trois centimes).
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2014 au compte 6541 après décision modificative.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 05/11/2014
et publication ou notification du 18/11/2014



Le Maire,
A. DUJOLS

